

COMMUNE
DE
FILLIÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE
FILLIÈRE
N° 2017-04

Séance du 15 JUIN 2017

A neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle de réunion, sise 300 rue des Fleuries- Thorens-Glières 74570 FILLERE

Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 11- Votants : 11

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

Présents :

- ALESINA C. (adjointe commune déléguée de St Martin Bellevue)
- BRUSSOZ M.C. (conseiller municipal commune déléguée d'Evires)
- CHAPOTOT S. (membre non élu)
- DEMAISON Y. (membre non élu représentant le secours catholique)
- FILLARD C. (conseiller municipal commune déléguée des Ollières)
- GIGUET METRAL Arlette (membre non élu représentant l'ADMR)
- NICOLAZZO G. (adjointe commune déléguée de Thorens-Glières)
- PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)
- PARODI J. (membre non élu)
- RITTAUD A. (adjointe commune de Fillière, déléguée aux affaires sociales)
- TILLOY D. (conseiller municipal commune déléguée de Thorens-Glières)

Excusés: ANSELME C. (maire de la commune de Fillière)

SELLECCHIA ML (conseiller municipal commune déléguée d'Evires)

CALVI Eric (membre non élu représentant l'ASPF)

DESARMAUX Geneviève (membre non élu)

DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)

RAYMOND Michel (représentant de l'association HANDI SPORT)

Secrétaire de séance : Christelle ALESINA

DELIBERATION N° 4

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-17,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 123-4 et suivants

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Vice-Présidente

DECIDE

D'adopter le Règlement Intérieur annexé à la présente délibération

Délibération adoptée :
- à la majorité : 11 voix pour - 0 voix contre -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président
Christian ANSELME



Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : **01 AOUT 2017**
et de la publication/affichage le : **01 AOUT 2017**

Le Maire

